



Signature ou non du solde de tout comptes

Par **hishamm**, le **29/06/2010** à **11:20**

Bonjour,rrnrnJe suis licenciée par mon employeur pour un motif parfaitement injustifié et que je conteste. Je lui ai signalé ma contestation et mon intention d'engager une action prud'hommale.rnrnMon préavis se terminant le 6 juillet 2010, je pense qu'ils vont me demander de passer au siège signer mon solde de tout compte (car je n'effectue pas mon préavis).rnrnMa question est de savoir, du fait que nous sommes en conflit, si j'ai le droit de refuser de signer mon reçu pour solde de tout compte, et si oui, si je vais quand même repartir avec mes papiers (certificat de travail, pôle emploi) et mon chèque ?rnrnEt si je signe, pourrais-je tout de même essayer de négocier "à l'amiable" avec eux afin d'éviter la procédure devant les Prud'hommes ?rnrnMerci d'avance de vos éclaircissements.